



**Bilan de l'appel à projets
Personnes âgées dépendantes et aidants
Séjours 2023**

**Direction des politiques sociales – Service Développement,
Innovation et Ingénierie Sociale**



Source : séjour à la Tranche sur mer, octobre 2023, Association des EHPAD du Centre hospitalier de Cholet

Historique et enjeux propres à PADA

L'appel à projets Personnes Agées Dépendantes et leurs Aidants est déployé par l'ANCV depuis 2020, dans le double objectif de permettre le départ en vacances :

- des personnes âgées et ainsi contribuer à la prévention et à la lutte contre la dépendance ;
- des proches aidants, pour favoriser leur répit et leur remobilisation

L'ANCV propose aux structures accompagnant les personnes âgées dépendantes, et/ou leurs aidants, une aide financière pour concrétiser des projets de vacances adaptés à leurs besoins et au répit. Ces projets collectifs, à la carte, doivent être initiés l'année de l'appel à projets, avoir une durée de 1 à 3 nuitées et intégrer à minima un financement par les bénéficiaires du séjour et obligatoirement un financement du porteur de projet.

À l'issue d'un cycle préfiguratif de 3 ans dans le cadre du fonds d'expérimentation, et compte tenu du succès de cet appel à projets, l'ANCV a décidé en 2022 de pérenniser cet appel à projets en l'intégrant aux aides aux projets vacances - aides d'appui.

En 2023, l'ANCV a reçu 131 demandes d'aide pour la réalisation de séjours dans le cadre de l'appel à projets. Toutes les demandes ont fait l'objet d'un avis favorable et 127 projets ont été réalisés.

Le présent bilan vise à mettre en lumière les enseignements tirés de cette première année de déploiement hors fonds d'expérimentation et à présenter les porteurs de projets, les projets et les bénéficiaires des séjours réalisés en 2023.

TABLE DES MATIERES

LES CHIFFRES-CLES ET SYNTHÈSE DES CONSTATS	3
BILAN DÉTAILLÉ 2023	4
I- Les porteurs de projets.....	4
II- Les projets	7
III- Les bénéficiaires.....	11

LES CHIFFRES-CLES ET SYNTHÈSE DES CONSTATS

Les chiffres-clés

	2022	2023	Evolution 2022/2023
Nb de porteurs de projets actifs¹	70	114	63%
Nb de projets reçus²	94	131	39%
Nb de projets financés	94	131	39%
Nb de projets réalisés	94	127 ³	35%
Nb de bénéficiaires	713	1 665	133%
- dont pers. Agées dép.	513	1 065	107%
- dont aidants	200	600	200%
Accompagnateurs	333	705	111%
Total bénéficiaires + Acc	1 046	2 370	126%
Montant global octroyé après avis de la commission et décision du Directeur Général	165 592 €	435 938 €	163%
Montant attribué définitif	152 082 €	421 577 € ⁴	176%

Synthèse des constats

L'appel à projets a mobilisé, en 2023, de nombreux acteurs impliqués dans les politiques de prévention et de lutte contre la dépendance (114 en 2023 vs 70 en 2022). **On observe un nombre de demandes et un volume d'activités croissants** (+ 39% de projets reçus en 2023 et + 133% de bénéficiaires) **qui témoignent de la capacité du dispositif à répondre aux besoins des parties prenantes** (porteurs de projets et bénéficiaires).

Le dispositif contribue aux politiques de prévention et lutte contre la dépendance des personnes âgées et répond aux attentes des acteurs engagés dans l'accompagnement de ce public et de leurs aidants. 79,5% des porteurs de projets estiment que sans l'ANCV ils n'auraient pas pu concrétiser de projets de vacances.

¹ Les porteurs de projets actifs sont ceux qui ont réalisé un ou plusieurs séjour(s) en 2023

² Nombre de demandes présentés en commission d'attribution des aides

³ 4 projets annulés en 2024

⁴ Le montant attribué définitif correspond à l'aide financière attribuée et utilisée par les porteurs de projets. Le montant inclus les recouvrements pour les séjours annulés et les trop-perçus.

BILAN DETAILLE 2023

Préambule

Le présent bilan porte sur 127 projets soutenus en 2023 et concerne 2370 bénéficiaires dont :

- 1065 personnes âgées dépendantes
- 600 aidants
- 705 accompagnateurs



Source : Séjour aidants familiaux au château de Prauthoy du 15 au 18 mai 2022 – Relais du Bien Être (10)

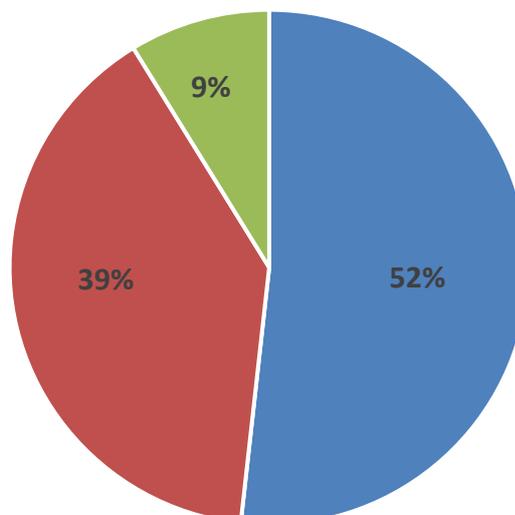
I- Les porteurs de projets

En 2023, 114 porteurs de projets ont fait une demande d'aide, pour soutenir le départ en vacances de personnes âgées dépendantes et/ou de leurs aidants. Parmi les porteurs de projets ayant fait une demande d'aide, **103** ont effectué des demandes pour un projet simple et **11** ont effectué des demandes multi-projets (réalisation de plusieurs séjours dans l'année).

Un appel à projets qui implique principalement des acteurs engagés auprès des personnes âgées dépendantes et de leurs aidants

En 2023, on distingue trois groupes de porteurs de projets : les associations (52%), les organismes publics (39%) et les autres structures (9%).

Typologie des organismes porteurs de projets en 2023



■ Associations (59)

■ Organismes publics (45)

■ Autres structures (10)

**Base 114 porteurs de projets actifs*

Parmi les 114 porteurs de projets actifs, 59 s'identifient comme une association. Parmi ces associations, on distingue :

- Associations de retraités, de seniors
- Association humanitaire / réseau national
- Associations pour malades ou handicapés
- EHPAD (hors centre hospitalier)
- Services d'aide à domicile
- Opérateur de tourisme et de loisirs
- Centre Social
- Centre d'accueil de jour
- Foyer (handicap, insertion jeunes travailleurs)
- Structure associative rattachée à une collectivité locale (office municipal, comité des fêtes municipal...)

Parmi les 44 organismes publics, on compte 28 EHPADs, 14 hôpitaux, une résidence autonomie, un syndicat intercommunal à vocation multiple.

Parmi les autres structures on distingue une diversité d'acteurs (EHPADs, entreprise solidaire d'utilité sociale, organisme mutualiste, fondation, groupement de coopération sanitaire et groupement de coopération social et médical).

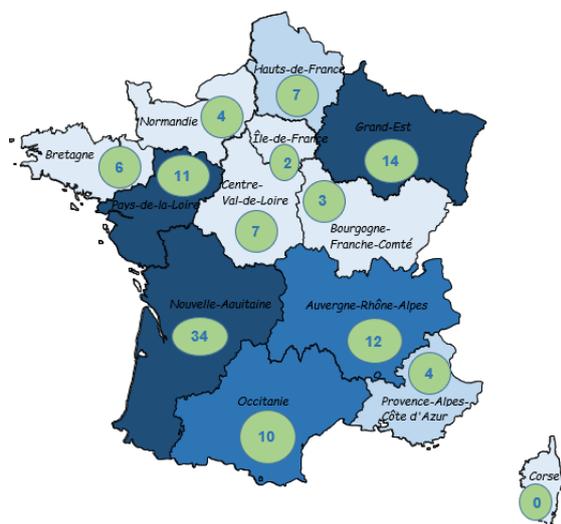
Des porteurs de projets répartis sur l'ensemble du territoire

Régions	Nbr de pdp en 2023	%
Auvergne-Rhône-Alpes	12	10,5%
Bourgogne-Franche-Comté	3	3%
Bretagne	6	5%
Centre-Val de Loire	7	6%
Corse	0	0%
Grand Est	14	12%
Hauts-de-France	7	6%
Ile-de-France	2	2%
Normandie	4	3,5%
Nouvelle-Aquitaine	34	30%
Occitanie	10	9%
Pays de la Loire	11	10%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	3,5%
	114	100%

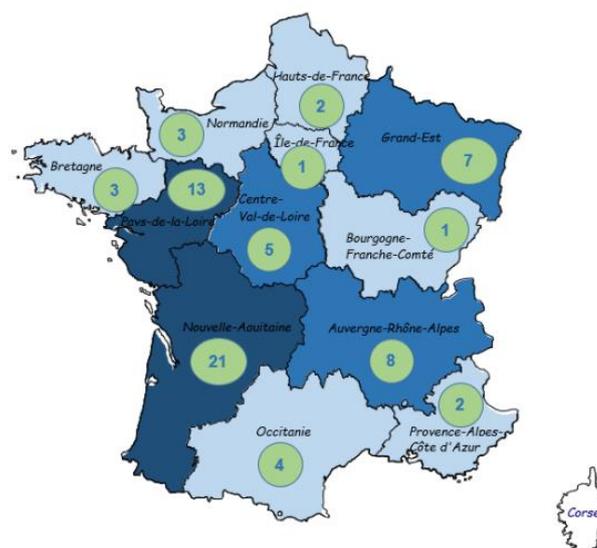
L'appel à projets a soutenu au moins un porteur de projets dans chaque région de la France métropolitaine (hors Corse). Comme en 2022, la Nouvelle Aquitaine est la région qui concentre le plus de porteurs de projets (30% en 2023 vs 30% en 2022).

On constate un développement significatif des porteurs de projets dans certaines régions :

- Grand Est (7 en 2022 vs 14 en 2023)
- Hauts- de- France (2 en 2022 vs 7 en 2023)
- Occitanie (4 en 2022 vs 10 en 2023),
- Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 en 2022 vs 4 en 2023)



Répartition des porteurs de projets en 2023

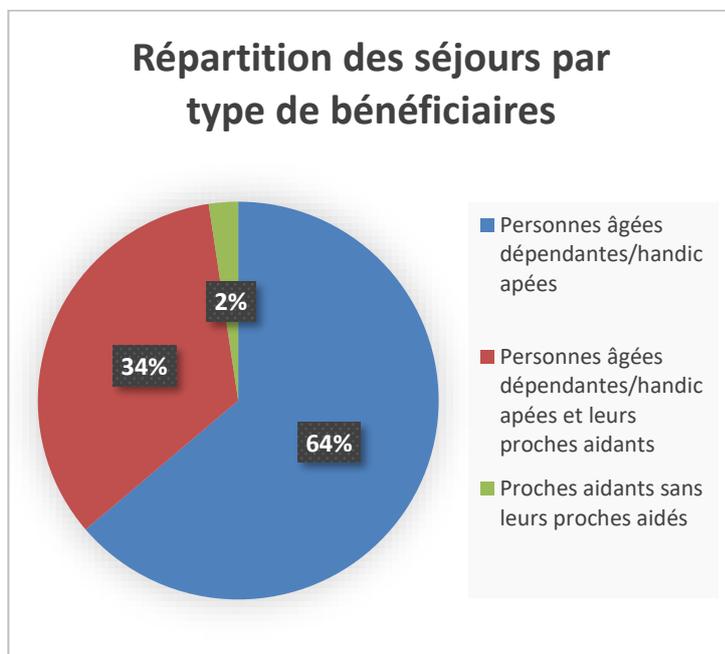


Répartition des porteurs de projets en 2022

II- Les projets

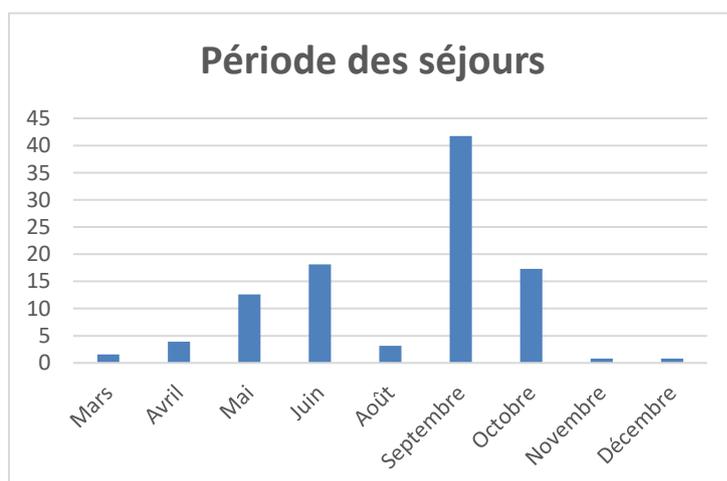
Types de public soutenus dans les projets

Des séjours pour les personnes âgées dépendantes, mais aussi pour leurs proches aidants



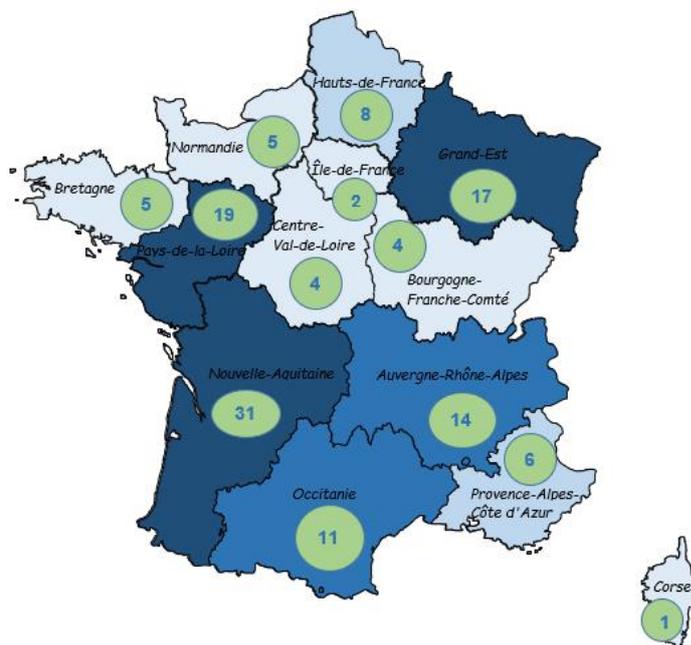
64% des projets concernent des personnes âgées dépendantes/ en situation de handicap, 34% des projets concernent des séjours pour personnes âgées dépendantes/ en situation de handicap et leurs proches aidants et 2% des projets concernent des séjours pour les proches aidants.

Les types de séjours



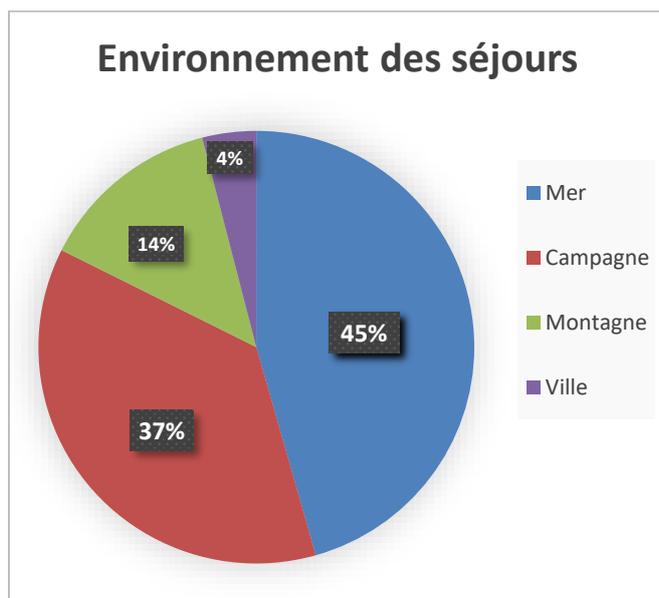
Bien que des demandes d'aide aient été déposées tout au long de l'année, **77% des séjours se sont déroulés durant les mois de juin (23 séjours), septembre (53 séjours) et octobre (22 séjours).**

Répartition des séjours par région



La plupart des séjours se sont réalisés dans les régions suivantes : Nouvelle Aquitaine, Pays-de La Loire et Grand Est. Le choix des porteurs de projets s'explique par leur **volonté de réaliser des séjours de proximité** et par l'attrait observé pour les séjours littoraux et campagnards.

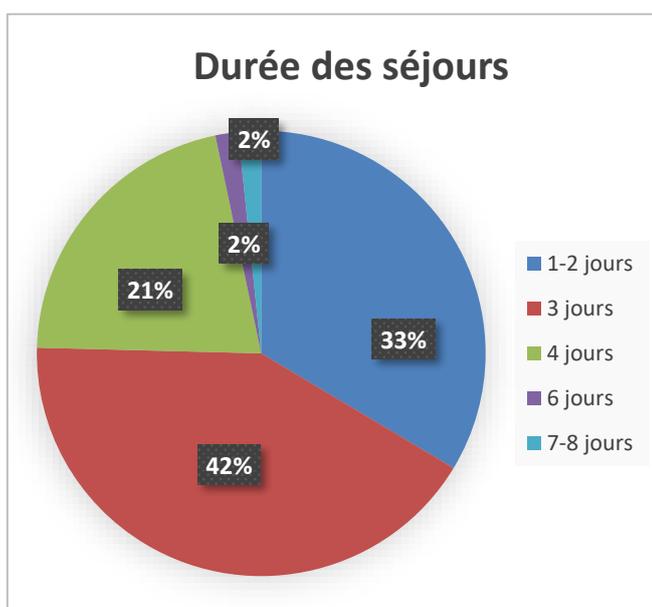
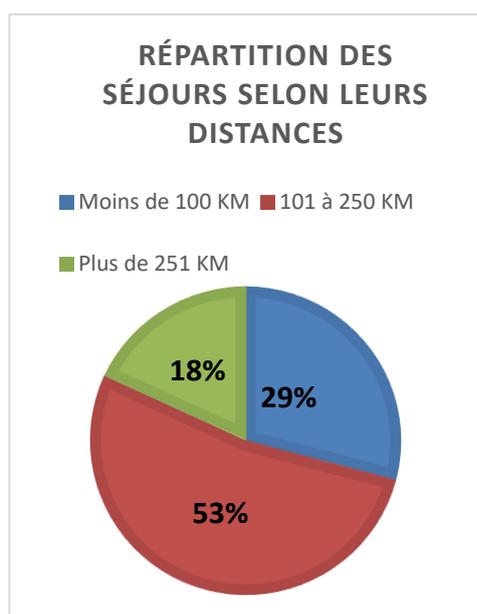
Régions	Nombre de séjours	%
Auvergne-Rhône-Alpes	14	11%
Bourgogne-Franche-Comté	4	3%
Bretagne	5	4%
Centre-Val de Loire	4	3%
Corse	1	1%
Grand Est	17	13%
Hauts-de-France	8	6%
Ile-de-France	2	2%
Normandie	5	4%
Nouvelle-Aquitaine	31	24%
Occitanie	11	9%
Pays de la Loire	19	15%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	5%
Total projets réalisés	127	100%



La mer (45%) et la campagne (37%) sont les destinations favorites des personnes âgées dépendantes et/ou de leurs aidants proches.

La part des bénéficiaires ayant choisi la montagne (14%) et la ville (4%) est bien moindre.

Les porteurs de projets privilégient des séjours de proximité de courte durée



96% des séjours réalisés ont une durée inférieure à 4 jours, avec une majorité de séjours de 3 jours (42%). 21% des séjours ont duré 4 jours et ont fait l'objet d'une dérogation. Un séjour de 8 jours a été effectué, il s'agit d'un séjour pour aidants uniquement.

81% des séjours se sont déroulés à moins de 250 Km dont près d'1/3 à moins de 100km.

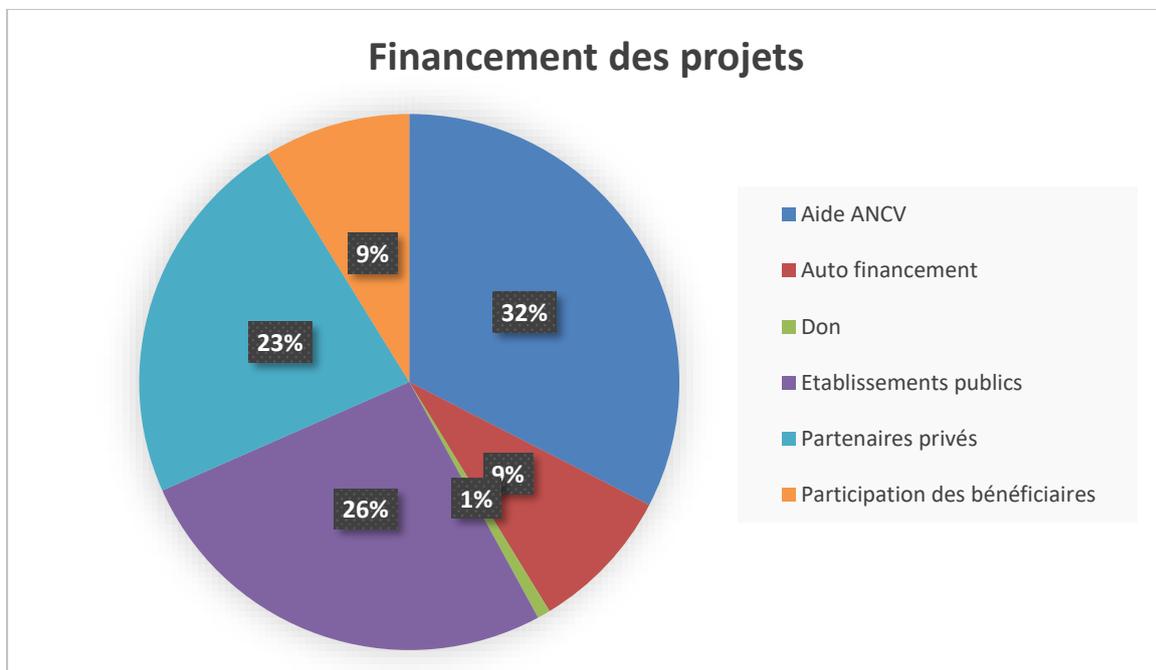
Le budget des séjours

Des coûts de séjour hétérogènes d'un projet à l'autre

En 2023, le coût total des 127 projets réalisés s'élève à 1 259 580 € au bénéfice de 1 665 personnes âgées dépendantes et leurs aidants. L'ANCV a contribué à hauteur de 421 577 €.

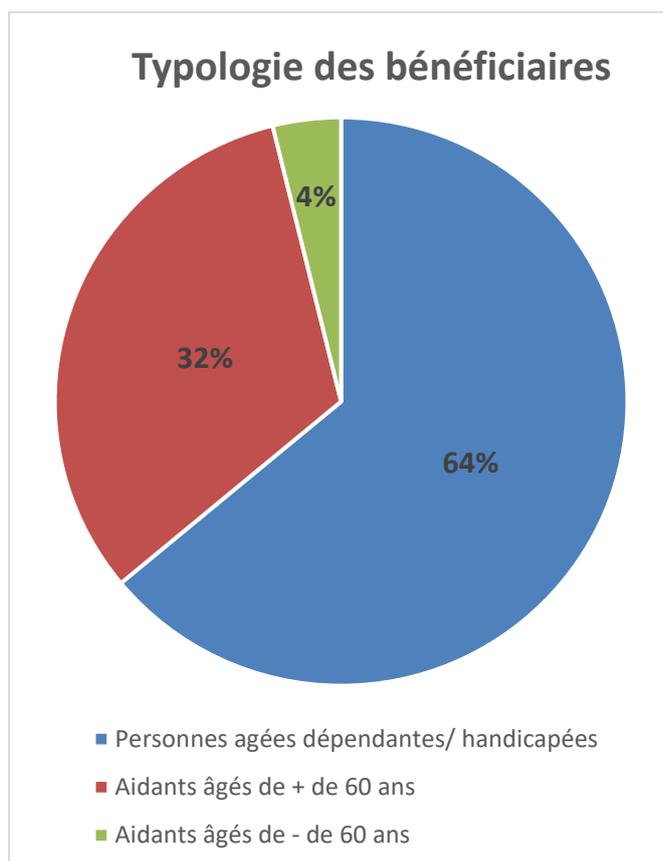
Le coût moyen de séjour par personne est de 260 €. Cette moyenne cache des écarts significatifs qui découlent de la durée des séjours, de leur taux d'encadrement, du recours à des prestations extérieures et du choix des séjours.

L'ANCV est le premier contributeur des projets avec 32 % de prise en charge en moyenne. Les sources complémentaires de financement proviennent de partenariats publics (26%) et privés (23%).



III- Les bénéficiaires

Au total, 2 370 personnes (bénéficiaires et accompagnateurs) ont participé à un séjour organisé dans le cadre du dispositif. **Ce dispositif a davantage concerné les personnes âgées dépendantes/ handicapées que les proches aidants.**

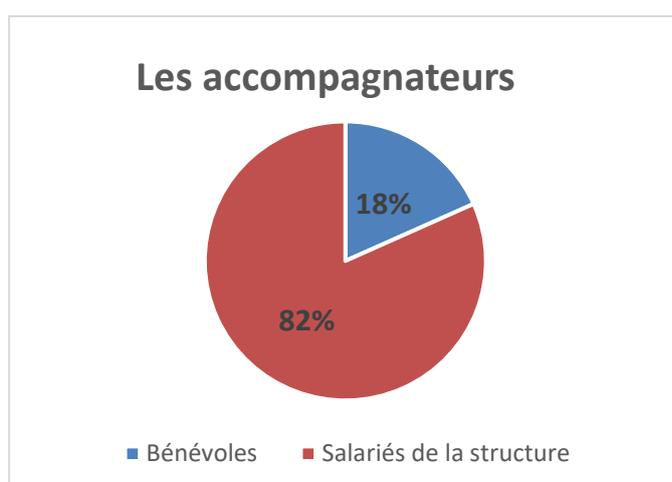


Sur les 1665 bénéficiaires :

- 64 % (soit 1065) sont des personnes âgées dépendantes ;
- 32% (soit 536) sont des aidants âgés de plus de 60 ans
- 4% (soit 64) sont des aidants âgés de moins de 60 ans

La part relative de bénéficiaires

« aidants » est en croissance : 32% en 2023 vs 28% en 2022 et 19% en 2021. Cependant, il convient de préciser que le Relais du Bien-être (porteur multi-projets) totalise 70% des bénéficiaires aidants (soit 312) et qu'il organise des séjours aidants/aidés et des séjours de répit exclusivement consacrés aux aidants. Les retours de ces bénéficiaires démontrent que le dispositif favorise le répit des aidants.



Parmi les 705 accompagnateurs, on compte **82% de salariés** (soit 576) et 18% de bénévoles (soit 129).

CONCLUSIONS

PADA contribue à accroître l'image et la notoriété de l'Agence

L'appel à projets PADA a constitué un support efficace pour promouvoir la thématique de l'aide aux vacances et l'action sociale de l'ANCV auprès des décideurs et acteurs des politiques de cohésion sociale :

- en 2023, Olivia Grégoire, la Ministre déléguée Chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme a soutenu l'appel à projets
- en 2023, l'appel à projets PADA a été cité dans la 2^e stratégie de mobilisation et de soutien pour les aidants 2023-2027,
- en 2023, la CNSA relaye l'appel à projets PADA et un groupe de travail CNSA/ANCV se crée. Les travaux portent sur le développement de l'appel à projets et aboutissent à la définition conjointe des axes d'évolution à intégrer à l'appel à projets et à un projet de partenariat pour 2024.

PADA complète l'offre de services « seniors » et « aidants » de l'Agence

En 2023, 9 porteurs de projets ont déposé des demandes Seniors en Vacances et PADA afin d'adapter l'outil vacances à la diversité des publics qu'ils accompagnent.

Il s'agit des porteurs de projets suivants :

- France Alzheimer Deux-Sèvres,
- L'association initiatives de la montagne verte club la fleur de l'âge
- L'association des aînés du puy de dôme
- Le centre socioculturel de Tournon sur Rhône
- L'EHPAD Haut du bois à FLEAC en Charente,
- Centre hospitalier de Saint Pons de Thomieres
- Le Syndicat intercommunal pour le développement social des cantons de Villeneuve-lès-Avignon et Roquemaure
- La commune de Sevrans
- CCAS Chalette sur Loing,

De plus, l'appel à projets a permis de remobiliser 3 EHPADS qui avaient arrêté de faire des séjours Seniors en Vacances car le dispositif n'était plus adapté au public accompagné.

- EHPAD Saint Gaultier dans l'Indre
- EHPAD André Compain en Charente
- EHPAD Les Jardins de Garenne de la Mutualité française

APPEL À PROJETS 2023

**Aide au départ en vacances
des Personnes Âgées Dépendantes
et leurs Aidants**



Parce que les vacances, c'est essentiel

Le contexte



L'ANCV renouvelle son appel à projets à destination des structures accompagnant les Personnes Âgées Dépendantes et / ou leurs aidants, afin de permettre le départ en vacances :

- > des personnes âgées et ainsi contribuer à la prévention et à la lutte contre la perte d'autonomie,
- > des proches aidants, pour favoriser leur répit et leur remobilisation.

Depuis son lancement en 2020, cet appel à projet permet de répondre à des enjeux reconnus tels que le manque de lien social pour les seniors et le répit des aidants qui accompagnent quotidiennement ces derniers.



94 projets
soutenus en 2022.

713 personnes âgées
dépendantes et aidants
partis en vacances

Source : bilan 2022



Pour **94%**
des personnes âgées
dépendantes, les séjours
ont permis de limiter
l'isolement et de renforcer
les liens sociaux.

Source : bilan 2022



3/4 des porteurs
de projets déclarent
que leur projet n'aurait
pu se concrétiser sans
l'aide de l'ANCV

Source : bilan 2022



Pour **82%**
des aidants,
les séjours ont favorisé
un temps de répit.

Source : bilan 2022



90% des porteurs
de projets estiment que le
séjour contribue à renforcer
le projet de l'établissement
et les relations entre
les référents et
les résidents.

Source : bilan 2022

RETROUVEZ LE BILAN 2022 DE L'APPEL À PROJET PADA SUR www.ancv.com/pada



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public de l'État qui conduit depuis 1982 une mission unique de service public : contribuer au départ en vacances du plus grand nombre. Pour ce faire, l'ANCV déploie, grâce à un modèle économique vertueux et circulaire, une offre de services globale qui s'adresse à tous nos concitoyens en fonction de leur situation sociale et professionnelle :

> Pour les personnes en activité professionnelle, l'Agence émet et diffuse, via les dispositifs d'activités sociales et culturelles, le Chèque-Vacances, qui bénéficie chaque année à 4,5 millions de salariés et de travailleurs indépendants, 11 millions de personnes en comptant leurs familles ;

> Pour nos concitoyens en situation de vulnérabilité (familles modestes, seniors, personnes handicapées, jeunes, ...), l'Agence conçoit, met en œuvre et finance des programmes d'aide au départ en vacances, en partenariat avec les différents acteurs de cohésion sociale (associations, collectivités, services de l'État, ...) Ils sont plus de 250 000 à en bénéficier chaque année.



Olivia Grégoire

Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

« Afin de contribuer à la stratégie visant à adapter la société au vieillissement, l'ANCV renforce son offre de services et d'aides dans les champs de la prévention de la perte d'autonomie et du répit des aidants au travers de l'appel à projets Personnes âgées dépendantes et leurs aidants.

Depuis 2020, cet appel à projets a permis à 1 000 personnes âgées dépendantes et leurs aidants de concrétiser un projet de vacances et d'en recueillir les fruits au plan du bien-être physique et psychique et du maintien du lien social. La richesse des effets observés sur les seniors, leurs aidants et les établissements porteurs de projets conduisent aujourd'hui à le pérenniser.

Parce qu'à tout âge, les vacances sont essentielles pour aller à la rencontre des autres, découvrir nos territoires et vivre un moment de bonheur, j'invite les établissements sociaux et médico-sociaux à se saisir de ce bel outil.

« Je sors de ce séjour avec le sentiment de faire le plus beau métier du monde »

Témoignage d'une aide-soignante

« Cela m'a donné envie d'être là pour eux, pour les autres, pour moi, ce séjour a renforcé le lien avec mon mari »

Témoignage d'une proche-aidante



« Le séjour leur a permis de travailler sur la communication dans le couple. Malgré la pathologie ils ont passé du temps ensemble dans un environnement nouveau.

Aller au restaurant, boire un verre en bord de mer... autant de petites choses qu'ils n'avaient pas fait depuis des années, et rendues possible par l'appel à projets PADA. »

Témoignage d'une assistante de soins en gériatrie

Principe, critères et modalités

Le principe ?

L'ANCV propose aux structures accompagnant les personnes âgées dépendantes, et/ou leurs aidants, une aide financière pour concrétiser des projets de vacances adaptés à leurs besoins et au répit.

Quelles structures ?

Toute structure impliquée dans l'accompagnement des personnes âgées dépendantes et / ou de leurs proches aidants :

- > ESMS (EHPAD, Résidences autonomie, FAM...)
- > Établissements hospitaliers
- > SAAD, SSIAD, SPASAD
- > Plateformes de répit, centre d'accueil de jour...
- > CCAS, CIAS, CLIC...
- > Associations dont l'objet social se rapporte à cette mission.

Quels projets ?

- > Projets collectifs, à la carte, encadrés par des professionnels médico-sociaux, intervenants extérieurs, bénévoles...
- > Séjours de 1 à 3 nuitées, initiés en 2023
- > Projets qui intègrent a minima un financement par les bénéficiaires du séjour, et obligatoirement un financement du porteur de projet
- > Projets ne cumulant pas le bénéfice de plusieurs aides émanant directement ou indirectement des programmes d'action sociale de l'ANCV

Quel montant et quelles modalités de l'aide ?

- > Une aide maximale de 60 % des coûts logistiques du projet (les salaires et autres frais de structure ne sont pas pris en compte dans l'assiette éligible), dans la limite de :
 - 250 € par bénéficiaire, personne âgée dépendante ou proche-aidant,
 - 150 € par accompagnant.
- > La totalité de l'aide est versée en numéraire après décision des instances de l'ANCV.



www.ancv.com/pada

Comment déposer une demande ?

1

Connexion au compte Espace action sociale ANCV

Créez votre compte sur l'Espace action sociale ANCV ou connectez-vous directement à votre compte sur <https://www.conventions.espace-action-sociale-ancv.com/aides>



2

Enregistrement de la demande

Si vous souhaitez effectuer une demande d'aide pour l'année 2023, déposez votre demande dans « Aides d'appui- Personnes âgées dépendantes et/ou aidants ».

Si vous souhaitez effectuer une demande pour plusieurs séjours pour l'année 2023, contactez-nous via le courriel sev-dependance@ancv.fr et nous vous accompagnerons dans cette démarche multi-projets.

Attention : prenez soin de joindre à votre demande l'ensemble des pièces requises : budget prévisionnel, RIB, statuts, déclaration d'existence, dernier rapport financier, liste des administrateurs, extrait Siren...

Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible.

3

Examen de la demande par la Commission d'attribution des aides

Les demandes sont examinées par la Commission d'attribution des aides de l'ANCV qui se réunira en 2023, pour examiner durant chaque session les projets qui seront déposés avant les dates-limites correspondantes :

DATES INSTRUCTIONS DES DEMANDES	DATE COMMISSION
mercredi 1 mars 2023	▶ Jeudi 16 mars 2023
mercredi 15 mars 2023	▶ Jeudi 30 mars 2023
mercredi 5 avril 2023	▶ Jeudi 20 avril 2023
mercredi 10 mai 2023	▶ Jeudi 25 mai 2023
mercredi 31 mai 2023	▶ Jeudi 15 juin 2023
mercredi 21 juin 2023	▶ Jeudi 6 juillet 2023
mercredi 6 septembre 2023	▶ Jeudi 21 septembre 2023
mercredi 4 octobre 2023	▶ Jeudi 19 octobre 2023
jeudi 2 novembre 2023	▶ Jeudi 16 novembre 2023
mercredi 22 novembre 2023	▶ Jeudi 7 décembre 2023



Après examen de la demande par les instances de l'ANCV et en cas de décision favorable, une convention et un courrier de notification vous seront adressés.

4

Bilan du projet

À l'issue de chaque projet, dans un délai de deux semaines après le séjour, vous devrez saisir le bilan de votre projet dans l'Espace Action sociale de l'ANCV. Ce bilan, impératif, sera présenté à la Commission d'attribution des aides de l'ANCV.

ATTENTION :

- ▶ En cas de non-consommation des crédits alloués pour l'année civile, l'ANCV rappellera les fonds non-utilisés.
- ▶ Toute communication faite par vos soins dans le cadre de cet appel à projets devra mentionner l'aide de l'ANCV, sur les supports de communication et d'information liés au projet soutenu.
- ▶ Il est rappelé qu'il vous appartient de conserver tous les documents relatifs à votre demande de subvention. Vous devez également conserver tous les justificatifs et factures attenants au projet. L'ANCV pourra exercer son droit de contrôle a posteriori pour une durée de 5 ans.



Nous vous accompagnons

Retrouvez toutes les informations
et la documentation à télécharger
sur www.ancv.com/pada



Nous contacter

Pour plus d'information sur cet appel à projets,
un contact vous est dédié :



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances - 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex - Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442 - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPE ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : MAE Photos : Fondation Partage et Vie, Centre hospitalier Jean Leclaire, Maison de retraite Saint Martin. Réalisation : Compos Julot. Imprimé par nos soins - Imprimerie Champaagner, 5 rue Félix Daquerre - 15000 AURILLAC. Ne pas jeter sur la voie publique.

